

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 10 - Votants : 29 - Absents : 4

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - M. REIGNAULT à Mme ROBERT - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absent excusé :** M. DELACROY par le pouvoir donné à Mme LUDMANN - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.1 - Shoto Karaté Senlis - Subvention

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission des Sports du 26 février 2025,


Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,

Vu la demande de subvention de l'association Shoto Karaté Senlis,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a autorisé le versement d'une subvention de projet d'un montant de 800 € à l'association Shoto Karaté Senlis dans le cadre de l'organisation d'un stage international de karaté JKA,
- a autorisé le versement de la subvention au titre du Pass' Famille 2024 d'un montant de 260 € à l'association Shoto Karaté Senlis,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.


Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL


Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est rassemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 17 - Pouvoirs : 10 - Votants : 25 - Absents : 8

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom** : M. GUÉDRAS à M. GAUDION - M. REIGNAULT à Mme ROBERT - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents excusés** : Mme SIBILLE - Mme BALOSSIER - M. LEFEVRE - **Absents** : Mme BOUTEMY par le pouvoir donné à Mme SIBILLE - M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - M. CHAPUIS par le pouvoir donné à M. LEFEVRE - **Secrétaire de séance** : Mme REYNAL - **Présidence de séance** : Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.2 - Au Tiers Lieu - Subvention

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Culturelles du 6 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,

Vu la demande de subvention de l'association Au Tiers Lieu,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le versement d'une subvention de projet d'un montant de 1 500 € à l'association Au Tiers Lieu dans le cadre de la création et du déploiement d'un service gratuit d'outillothèque pour les habitants,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est rassemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 17 - Pouvoirs : 10 - Votants : 24 - Absents : 9

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. REIGNAULT à Mme ROBERT - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents excusés :** M. GUÉDRAS par le pouvoir donné à M. GAUDION - Mme LUDMANN - Mme MIFSUD - M. LEFEVRE - **Absents :** M. DELACROY par le pouvoir donné à Mme LUDMANN - M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - M. CHAPUIS par le pouvoir donné à M. LEFEVRE - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.3 - Comité de Jumelage de Senlis - Subvention

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Culturelles du 6 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,


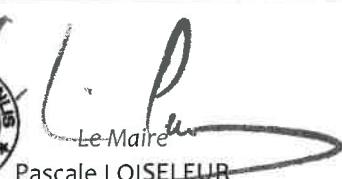
Vu la demande de subvention du Comité de Jumelage de Senlis,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 600 € au Comité de Jumelage de Senlis afin de soutenir son action,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 19 - Pouvoirs : 10 - Votants : 28 - Absents : 5

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom** : M. GUÉDRAS à M. GAUDION - M. REIGNAULT à Mme ROBERT - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absente excusée** : Mme LUDMANN - **Absents** : M. DELACROY par le pouvoir donné à Mme LUDMANN - M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance** : Mme REYNAL - **Présidence de séance** : Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.4 - Retraite Sportive Senlisienne - Subvention

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission des Sports du 26 février 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,

Vu la demande de subvention de l'association Retraite Sportive Senlisienne,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association Retraite Sportive Senlisienne afin de soutenir son action,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL



Le Maire
Pascalé LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est rassemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 19 - Pouvoirs : 10 - Votants : 29 - Absents : 4

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - M. REIGNAULT à Mme ROBERT - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absente excusée :** Mme MIFSUD - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** M. GEOFFROY - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.6 - Les Trois Armes - Subvention

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission des Sports du 26 février 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,

Vu la demande de subvention de l'association Les Trois Armes,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000€ à l'association Les Trois Armes afin de soutenir son action,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 19 - Pouvoirs : 10 - Votants : 29 - Absents : 4

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom** : M. GUÉDRAS à M. GAUDION - M. REIGNAULT à Mme ROBERT - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absent excusé** : M. GAUDUBOIS - **Absents** : M. DIETRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance** : Mme REYNAL - **Présidence de séance** : Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.7 - L'Art en Chemin - Subvention

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Culturelles du 6 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,

Vu la demande de subvention de l'association L'Art en Chemin,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 900 € à l'association L'Art en Chemin afin de soutenir son action,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 9 - Votants : 29 - Absents : 4

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absente excusée :** Mme REYNAL - **Absents :** M. DIETRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme AUNOS - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.8 - Comité du Souvenir Français du Canton de Senlis - Subvention

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Madame Sandrine AUNOS est désignée comme secrétaire de séance pour cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,

Vu la demande de subvention du Comité du Souvenir Français du Canton de Senlis,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 € au Comité du Souvenir Français du Canton de Senlis afin de soutenir son action,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Sandrine AUNOS



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 9 - Votants : 29 - Absents : 4

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absente excusée :** Mme MAUPAS par le pouvoir à Mme PALIN SAINTE AGATHE - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.9 - Les Jardins Familiaux - Subvention

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la commission Action Sociale et Proximité du 28 février 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,

Vu la demande de subvention de l'association Les Jardins Familiaux,

L'exposé entendu, **Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,**

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'association Les Jardins Familiaux afin de soutenir son action,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL



Le Maire
Pascale LOISELEUR

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 9 - Votants : 29 - Absents : 4

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absente excusée :** Mme DUBOIS - **Absents :** M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.11 - Mémoire Senlisienne - Subvention

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 à 10-1,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Culturelles du 6 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2025,

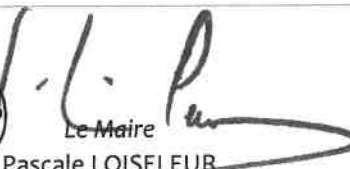
Vu la demande de subvention de l'Association Mémoire Senlisienne,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a autorisé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'Association Senlis AVF afin de soutenir son action,
- a autorisé le versement d'une subvention de projet d'un montant de 4 000 € à l'association Mémoire Senlisienne dans le cadre de la publication autour de la thématique 39-45,
- a autorisé l'inscription de la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.



Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL



Le Maire
Pascale LOISELEUR



Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du jeudi 27 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 21 mars 2025 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 27 mars 2025 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 9 - Votants : 30 - Absents : 8

Présents : Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme GLASTRA - Mme DUBOIS - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GUÉDRAS à M. GAUDION - Mme MAUPAS à Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. DELACROY à Mme LUDMANN - Mme BOUTEMY à Mme SIBILLE - Mme AIT M BARK à Mme LOISELEUR - M. CHAPUIS à M. LEFEVRE - M. FLEURETTE à Mme PRUVOST-BITAR - M. BOULANGER à Mme AUNOS - M. GEOFFROY à Mme BENOIST - **Absents excusés :** M. GAUDION (intéressé donc absent lors du vote de la subvention à l'association Cinéma Jeanne d'Arc) - Mme GLASTRA (intéressée donc absente lors du vote de la subvention à l'association Cinéma Jeanne d'Arc) - **Absents :** Mme SIBILLE (absente lors du vote de la subvention à l'association Cinéma Jeanne d'Arc) - M. GUÉDRAS par le pouvoir donné à M. GAUDION (absent lors du vote de la subvention à l'association Cinéma Jeanne d'Arc) - Mme BOUTEMY par le pouvoir donné à Mme SIBILLE (absente lors du vote de la subvention à l'association Cinéma Jeanne d'Arc) - M. DIEDRICH - Mme LEPITRE - Mme VALLER - **Secrétaire de séance :** Mme REYNAL - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

N° 11.12 - Subventions aux associations - Année 2025

Monsieur GAUDUBOIS expose :

Dans le cadre du vote du budget 2025 considérant les dossiers de demande déposés par les associations, au vu de l'intérêt local, il est proposé d'apporter une aide financière pour permettre aux associations de poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif ou de loisirs,

Au vu du règlement municipal des aides aux associations adopté le 9 novembre 2023, un examen attentif de chaque dossier de demande de subvention a été réalisé par chaque commission en fonction de leur thématique,

Après avis de la commission des Sports du 26 février 2025,

Après avis de la commission Action Sociale et Proximité du 28 février 2025,

Après avis de la commission des Affaires Culturelles du 6 mars 2025,

Après avis de la commission des Finances du 18 mars 2025,

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas prendre part au vote,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil de l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu l'article 4 du règlement municipal des aides aux associations prévoyant une convention d'objectifs et de moyens, dès lors que l'association perçoit une subvention strictement supérieure à 10 000 €,

Vu le budget principal primitif 2025 de la ville,

Vu la convention d'objectif triennale signée en 2024 avec l'association suivante : La Compagnie d'Arc du Montauban,

Vu les projets de conventions triennales avec les associations : Le Rugby Club de Senlis, l'Union Sportive Municipale de Senlis, le Cinéma Jeanne d'Arc, et les conventions annuelles avec les associations : Gymnastique féminine Senlisienne GSS, Cité d'Antan, les Figurants de l'histoire,

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à **l'unanimité**,

- a alloué les subventions aux associations pour l'année 2025 telles qu'elles figurent sur l'état ci-dessous en précisant qu'il s'agit pour les subventions sur projet d'un montant alloué sur présentation de justificatifs de dépenses relatives à la réalisation de l'évènement,
- a autorisé Madame le Maire ou son délégué à signer les conventions triennales avec les associations : Le Rugby Club de Senlis, l'Union Sportive Municipale de Senlis, le Cinéma Jeanne d'Arc, les conventions annuelles avec les associations : Gymnastique féminine Senlisienne GSS, Cité d'Antan, les Figurants de l'histoire, ci-jointes
- a inscrit la dépense au compte 65748 du budget primitif de la ville.


Le Secrétaire de Séance
Sophie REYNAL


Le Maire
Pascale LOISELEUR